

# UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

## COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE

PROCÈS-VERBAL de la cent soixante-quatrième assemblée ordinaire du Comité de la vie étudiante de l'Université du Québec à Montréal, tenue le vendredi 20 novembre 2020, à 9 heures 30 minutes, par vidéoconférence.

---

### **MEMBRES PRÉSENTS**

Julien Pierre Arsenault	Agent de recherche et de planification à la Faculté des sciences de l'éducation
Josée Fortin	Directrice des Services à la vie étudiante
Lynda Gadoury	Directrice générale du Service des bibliothèques
Émilie Gagné	Étudiante, représentante de la Faculté des sciences
Amira Yara Issa	Étudiante, représentante de la Faculté de science politique et de droit
Antoine Goutier	Conseiller cadre à la vie universitaire au Rectorat
Ugo Horel	Étudiant, représentant des groupes étudiants
Jean Horvais	Professeur, Département d'éducation et formation spécialisées
Mathilde Laroche	Étudiante, représentante de la Faculté des sciences humaines
Juliette Perri	Agente de recherche et de planification aux Services à la vie étudiante
Jean-Christian Pleau	Vice-recteur à la Vie académique (président)
Bachir Sirois Mourni	Chargé de cours, Département de communication sociale et publique
Laurent Trottier	Étudiant, représentant de l'École des sciences de la gestion

### **MEMBRES ABSENTS**

Sayaka Araniva-Yanez	Étudiante, représentante de la Faculté des arts
Emmanuelle Boisvert	Étudiante, représentante de la Faculté des sciences de l'éducation
Sébastien Drolet*	Directeur adjoint du Service de soutien académique
Marie-Pierre Forest-Gaudet	Étudiante, représentante de la Faculté de communication
Doris Jeannotte*	Professeure, Département de mathématiques

### **OBSERVATRICES, OBSERVATEURS**

Zoé Côté	Étudiante, École des sciences de la gestion
Chanel Gignac	Étudiante, Groupes étudiants
Jonathan Giguère	Directeur adjoint des Services à la vie étudiante
Jean-Pierre Hamel	Directeur du Centre sportif
Stéphanie Gadoury	Direction des Services-conseils

---

\* Absence motivée

**INVITÉES**

Annie Caron	Conseillère en prévention, Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
Isabel Fortin	Conseillère en prévention, Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
Émilie Giroux-Gareau	Agente de recherche et de planification, Services à la vie étudiante
Maude Rousseau	Directrice, Bureau de prévention et d'intervention en matière de harcèlement

**SECRÉTARIAT DES INSTANCES**

Jean-Philippe Gingras	Directeur
Valéry Colas	Chargée d'instances

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Jean-Christian Pleau préside la séance et monsieur Jean-Philippe Gingras agit à titre de secrétaire, assisté de madame Valéry Colas, chargée d'instances.

---

Le vice-recteur à la Vie académique souhaite la bienvenue aux membres et observatrices, observateurs. Il signale que le Conseil d'administration a entériné la nomination de plusieurs nouvelles membres, nouveaux membres qui avaient assisté à la dernière rencontre à titre d'observatrices, observateurs. Il souligne ensuite que le Comité de la vie étudiante accueillera l'équipe du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement pour le point 3.2, Présentation du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement, ainsi que madame Émilie Giroux-Gareau, de la direction des Services à la vie étudiante, pour la présentation du point 3.3, Rapport des activités des Services à la vie étudiante.

**1. Points statutaires****1.1 Adoption de l'ordre du jour**

Le projet d'ordre du jour est soumis aux membres.

Sur une proposition dûment faite par monsieur Jean-Christian Pleau, appuyée par madame Lynda Gadoury, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

**1.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 23 octobre 2020**

Sur une proposition dûment faite par monsieur Jean-Christian Pleau, appuyée par madame Josée Fortin, le procès-verbal de la 163<sup>e</sup> assemblée ordinaire tenue le 23 octobre 2020 est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

## **2. Sujet pour adoption**

### **2.1 Tableau des nominations (Annexe CVE-164-2.1)**

Le vice-recteur à la Vie académique rappelle que, lors de chaque séance, le Comité de la vie étudiante est invité à pourvoir les postes vacants aux différents comités, tel qu'illustré au tableau déposé en annexe.

Le directeur du Centre sportif invite le Comité à nommer monsieur Éloi Laporte, étudiant au programme de baccalauréat d'intervention en activité physique, à titre de membre usager du Comité des usagers du Centre sportif. Pour sa part, le directeur adjoint des Services à la vie étudiante annonce que madame Geneviève Guertin a accepté de renouveler son mandat à titre de membre institutionnelle au Comité de reconnaissance des groupes étudiants.

#### **RÉSOLUTION 2020-CVE-847**

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-164-2.1;

ATTENDU la résolution 2002-CVE-110 adoptée par le Comité de la vie étudiante portant sur la composition du Comité des usagers du Centre sportif;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Fortin, appuyé par monsieur Jean-Christian Pleau, que le Comité de la vie étudiante :

NOMME monsieur Éloi Laporte, étudiant au programme de baccalauréat d'intervention en activité physique, à titre de membre usager du Comité des usagers du Centre sportif, pour un mandat prenant effet le 20 novembre 2020 et se terminant le 31 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 2020-CVE-848**

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-164-2.1;

ATTENDU la Politique no 51 de reconnaissance des groupes étudiants, et plus particulièrement l'article 6.6.2;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Fortin, appuyé par monsieur Jean-Christian Pleau, que le Comité de la vie étudiante :

NOMME madame Geneviève Guertin, directrice du Service des entreprises auxiliaires, à titre de membre institutionnelle du Comité de reconnaissance des groupes étudiants, pour un mandat prenant effet le 20 novembre 2020 et se terminant le 31 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3. Présentation**

#### **3.1 Présentation du mandat du Comité de la vie étudiante par le directeur du Secrétariat des instances**

Le directeur du Secrétariat des instances explique le rôle dévolu à son service, de même que les origines et le mandat du Comité de la vie étudiante. Il expose sa composition, son mode de fonctionnement à double majorité, ainsi que la présence de membres étudiantes, étudiants substitués. Il invite les membres à consulter l'onglet « Comité de la vie étudiante » du site Web du Secrétariat des instances où ils pourront trouver toute l'information pertinente liée aux ordres du jour, procès-verbaux et résolutions entérinées.

Le vice-recteur à la Vie académique le remercie pour cette présentation, très éclairante pour les nouvelles personnes participant au Comité de la vie étudiante.

#### **3.2 Présentation du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement par la directrice**

Le vice-recteur à la Vie académique introduit mesdames Maude Rousseau, Annie Caron et Isabel Fortin, respectivement directrice et conseillères en prévention au Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH). Celles-ci présentent le mandat du BIPH et expliquent que tous leurs services demeurent accessibles. Elles assurent également la préparation des formations liées à la Politique no 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel. Pour l'année en cours, le thème de la banalisation des violences à caractère sexuel sera abordé via une capsule vidéo dont le visionnement sera obligatoire pour les étudiantes, étudiants. En ce qui a trait à la Politique no 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement, des campagnes de sensibilisation seront menées. Le BIPH travaille à publiciser sa page Facebook, de manière à permettre aux membres de la communauté d'avoir accès à tous les outils disponibles.

Le vice-recteur à la Vie académique les remercie pour cette présentation. Il invite les membres à poser des questions.

Une membre étudiante aimerait savoir ce qu'il advient du partenariat entre les Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) et l'Université. Elle signale le dépôt, à l'Assemblée nationale du Québec, d'une pétition réclamant que soit levée la confidentialité des sanctions prises contre les personnes ayant posé des gestes répréhensibles. Elle demande si le BIPH prendra position à ce sujet. Il est expliqué que le partenariat avec les CALACS n'a pu être reconduit dans les conditions initiales pour différentes raisons, notamment parce que ceux-ci ne disposent pas de ressources humaines suffisantes pour ce faire. Toutefois, une bonne collaboration entre ces organismes et le BIPH persiste. En ce qui a trait aux sanctions, elles seront publiées dans le rapport annuel du BIPH, de façon anonyme, en respect de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Une membre étudiante signifie son souhait de voir le BIPH rattaché au Conseil d'administration, au même titre que la protectrice universitaire, afin de s'assurer de son impartialité. Elle voudrait savoir pourquoi les personnes étudiantes siégeant au comité de la Politique no 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel ne sont pas rémunérées, contrairement à celles siégeant à d'autres comités institutionnels. La directrice du BIPH indique qu'elles le seront. En ce qui concerne le rattachement du Bureau au Conseil d'administration, il a été décidé de tenter l'expérience de le placer sous le Vice-rectorat au développement humain et organisationnel (VRADHO). Le vice-recteur à la Vie académique précise que la directrice a mis sur

ped ce Vice-rectorat afin de miser sur le développement humain de l'ensemble des membres de la communauté et, qu'en ce sens, ce rattachement apparaît pertinent.

Une autre membre étudiante manifeste son intérêt à voir une présence du BIPH assurée aux pavillons du Campus des sciences. La directrice du BIPH indique qu'elle doit évaluer cette possibilité en tenant compte des ressources humaines limitée du BIPH. Le vice-recteur à la Vie académique convient qu'il y a une réflexion à faire sur l'offre de services institutionnels sur ce campus.

Le vice-recteur à la Vie académique remercie l'équipe du BIPH pour sa présence et celle-ci quitte la rencontre.

### **3.3 Rapport des activités des Services à la vie étudiante (Annexe CVE-164-3.3)**

Le vice-recteur à la Vie académique accueille ensuite madame Émilie Giroux-Gareau, agente de recherche et de planification à la direction des Services à la vie étudiante.

La directrice des Services à la vie étudiante mentionne d'abord que la pandémie a empêché l'utilisation de logiciels relevant les statistiques de consultation des divers services. En ce sens, il s'agit d'un rapport des activités, plutôt que d'un bilan annuel.

Madame Émilie Giroux-Gareau présente le rapport des activités des Services à la vie étudiante. Elle annonce que celui-ci sera mis en ligne dans les prochains jours sur leur site Web. Elle rappelle que, dès le début du confinement, les services ont rapidement pris un virage virtuel afin d'être disponibles pour assister les étudiantes, étudiants. Madame Giroux-Gareau explique que des informations plus exhaustives au sujet de toutes les activités se retrouveront dans le document qui sera prochainement mis en ligne.

Le vice-recteur à la Vie académique remercie madame Émilie Giroux-Gareau pour sa présentation et celle-ci quitte la séance.

### **RÉSOLUTION 2020-CVE-849**

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-164-3.3;

ATTENDU la présentation du Bilan 2019-2020 des activités des Services à la vie étudiante de l'UQAM;

ATTENDU le document intitulé Bilan des activités 2019-2020 des Services à la vie étudiante qui sera disponible sur le site Web des Services à la vie étudiante;

ATTENDU les discussions tenues en séance ;

IL EST PROPOSÉ par madame Lynda Gadoury, appuyé par madame Juliette Perri, que le Comité de la vie étudiante :

REÇOIVE le Bilan 2019-2020 des activités des Services à la vie étudiante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **4. Points d'information**

### **4.1 Informations du président**

Il s'agit de la dernière rencontre à laquelle participent mesdames Josée Fortin, directrice des Services à la vie étudiante, et Lynda Gadoury, directrice générale du Service des bibliothèques. Le vice-recteur à la Vie académique annonce que des motions de remerciements seront adoptées à leur intention.

Madame Josée Fortin indique qu'elle est arrivée à la direction des Services à la vie étudiante en 2011, d'abord comme directrice adjointe, puis, à titre de directrice depuis 2016. Elle souligne que cela a été un plaisir pour elle de travailler auprès des étudiantes, étudiants toutes ces années. Elle a beaucoup apprécié son expérience et remercie les personnes qui ont collaboré avec elle pour ce faire.

Madame Lynda Gadoury mentionne pour sa part être heureuse d'avoir pu participer aux travaux du Comité de la vie étudiante et de certains de ses sous-comités au cours des années. Elle signale que les contacts avec les étudiantes, étudiants sont très enrichissants et que ce fut une très belle expérience.

### **RÉSOLUTION 2020-CVE-850**

ATTENDU la résolution 2011-E-8327 adoptée par le Comité exécutif le 12 avril 2011 nommant madame Josée Fortin à titre d'adjointe par intérim à la directrice des Services à la vie étudiante;

ATTENDU la résolution 2012-E-8522 adoptée par le Comité exécutif le 24 avril 2012 nommant madame Josée Fortin à titre de directrice adjointe des Services à la vie étudiante;

ATTENDU la résolution 2016-E-9238 adoptée par le Comité exécutif le 22 novembre 2016 nommant madame Josée Fortin à titre de directrice des Services à la vie étudiante;

ATTENDU l'engagement soutenu de madame Josée Fortin, tout au long de sa carrière, envers l'Université et ses étudiantes, étudiants;

ATTENDU sa contribution remarquable envers l'Institution;

ATTENDU l'annonce de son départ à la retraite;

IL EST PROPOSÉ que le Comité de la vie étudiante :

REMERCIE chaleureusement madame Josée Fortin pour son engagement soutenu et sa généreuse contribution au développement de l'Université;

Lui ADRESSE ses meilleurs vœux de succès dans ses projets à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 2020-CVE-851**

ATTENDU la résolution 2007-E-7631 adoptée par le Comité exécutif le 20 novembre 2007 nommant madame Lynda Gadoury à titre de directrice générale du Service des bibliothèques;  
Comité de la vie étudiante du 20 novembre 2020

ATTENDU la désignation de madame Lynda Gadoury à titre de membre représentant les vice-rectorats au Comité de la vie étudiante à compter du mois de février 2011;

ATTENDU sa participation, au fil des années, à plusieurs comités et, notamment au Comité de reconnaissance des groupes étudiants et au Comité de financement des projets étudiants;

ATTENDU l'engagement soutenu de madame Lynda Gadoury, tout au long de sa carrière, envers l'Université et ses étudiantes, étudiants;

ATTENDU sa contribution remarquable envers l'Institution;

ATTENDU l'annonce de son départ à la retraite;

IL EST PROPOSÉ que le Comité de la vie étudiante :

REMERCIE chaleureusement madame Lynda Gadoury pour son engagement soutenu et sa généreuse contribution au développement de l'Université;

Lui ADRESSE ses meilleurs vœux de succès dans ses projets à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.1.1 Réorganisation au sein des Services à la vie étudiante**

Le vice-recteur à la Vie académique annonce qu'une réorganisation au sein de son Vice-rectorat a été adoptée par le Conseil d'administration. Entre autres, un Bureau de l'inclusion et de la réussite étudiante sera mis sur pied prochainement. Ce bureau se veut une incarnation de l'éducation inclusive au sein de l'Institution. L'objectif de ce Bureau est de contribuer à un changement de paradigme afin que le cadre global de fonctionnement de l'Université soit d'emblée inclusif pour toutes, tous.

De manière plus générale, la restructuration vise à ce que les silos entre structures soient abolis pour faire en sorte que les gens travaillent davantage ensemble. Par exemple, l'équipe actuelle du Service de soutien aux étudiants en situation de handicap sera mobilisée et d'autres ressources provenant d'autres services s'y adjoindront pour former le Bureau de l'inclusion et de la réussite étudiante.

Le Centre sportif, les services-conseils et l'aide financière demeureront au sein des Services à la vie étudiante. Aussi, le Service de soutien aux activités étudiantes deviendra le Bureau des affaires étudiantes afin de poursuivre le mandat d'animation et de relations avec les associations étudiantes et les groupes étudiants.

Le vice-recteur à la Vie académique complète sa présentation en précisant que les relations avec les étudiantes, étudiants internationaux seront dorénavant sous l'égide du Service des relations internationales et diplomatiques. Cela permettra d'y concentrer l'accueil des personnes, de même que l'assistance offerte pour l'obtention de visas et les permis d'études.

Un membre aimerait savoir ce qu'il adviendra du comité sur l'éducation inclusive. Le vice-recteur à la Vie académique indique que dès qu'il y aura une nomination au Bureau de l'inclusion et de la réussite étudiante, il sera possible de voir comment les travaux de ce comité pourront s'y arrimer.

Une autre étudiante demande si ces informations seront partagées et expliquées à la population étudiante. Elle signale l'importance que soit bien compris à qui s'adresser pour obtenir les services requis. Le vice-recteur à la Vie académique annonce que ces changements seront effectivement publicisés auprès des étudiantes, étudiants mais également auprès du corps enseignant.

Des questions émanent ensuite sur la place qui sera accordée aux parents étudiants dans cette nouvelle unité. Le vice-recteur à la Vie académique répond que cette réflexion fera partie des mandats qui lui seront accordés. Un membre fait état de l'importance que des personnes représentant les groupes étudiants siègent aux éventuels comités découlant de ces sujets.

La directrice des Services à la vie étudiante mentionne que les relations avec les associations étudiantes et les groupes étudiants seront maintenues au sein des Services à la vie étudiante. Elle ajoute que les groupes étudiants demeureront entendus.

Une membre étudiante demande si le Bureau de l'inclusion aura également pour objectif de favoriser la diversité au sein du corps enseignant. Le vice-recteur à la Vie académique indique que le Bureau de l'inclusion et de la réussite étudiante pourrait apporter sa contribution à une éventuelle réflexion à ce sujet, mais que le Secrétariat équité, diversité et inclusion est plus directement concerné.

## **4.2 Informations générales**

### **4.2.1 État des lieux de la pandémie en lien avec les Services à la vie étudiante**

Le vice-recteur à la Vie académique rappelle que la région montréalaise est toujours en zone rouge et qu'il n'est pas possible de savoir ce qu'il adviendra de la situation sanitaire dans les prochains mois. En ce sens, les instances de l'Université ont pris la décision de planifier le trimestre d'hiver à distance. Différents scénarios ont été élaborés afin d'élargir l'offre en présentiel, lorsque la Direction de la santé publique en donnera l'autorisation. Certaines activités individuelles ont pu être reprises au Centre sportif.

La directrice des Services à la vie étudiante indique qu'un appel a été effectué afin d'établir des groupes de discussion pour faire le point sur la santé mentale des étudiantes, étudiants. Plus d'une cinquantaine de personnes y ont participé, ce qui a permis de récolter des données intéressantes. Celles-ci seront compilées et analysées afin d'être partagées lors d'une prochaine rencontre du Comité de la vie étudiante.

La directrice générale du Service des bibliothèques annonce que des salles d'études sont disponibles dans les diverses bibliothèques pour les personnes ayant besoin d'un lieu calme ou d'une connexion réseau pour la passation d'un examen.

Une membre étudiante aimerait obtenir des explications concernant l'encadrement offert par le Service d'accueil et de soutien aux étudiants en situation de handicap (SASESH). Plusieurs utilisatrices, utilisateurs de ce service ont vécu des situations où des enseignantes, enseignants refusaient d'appliquer les plans d'intervention, particulièrement lors de la passation d'examens. Habituellement, le Service sert de tierce partie entre le corps enseignant et les personnes ayant un tel plan. Depuis la mise en place de l'enseignement en ligne, plusieurs enseignantes, enseignants tentent d'amoinrir les mesures d'accommodements nécessaires.

Le vice-recteur à la Vie académique rappelle que toutes, tous ont été pris au dépourvu par la situation engendrée par la pandémie. Il a été maintes fois mentionné par les instances qu'il importait de conserver l'accessibilité. Il indique que le SASESH demeure un intervenant à

---

Comité de la vie étudiante du 20 novembre 2020



privilegier en cas de mésentente liée à l'application d'un plan d'intervention. La directrice des Services à la vie étudiante ajoute que chaque étudiante, étudiant est assigné à une conseillère, un conseiller du SASESH et qu'il convient avant tout de les contacter. Des mesures ont été mises en place afin d'aider également les enseignantes, enseignants dans de telles situations.

La membre étudiante suggère qu'une banque des nouvelles mesures d'adaptation permettant de respecter les plans d'interventions en contexte d'enseignement à distance soit mise sur pied.

#### **4.2.2 État des lieux sur le Fonds d'urgence**

Le directeur adjoint des Services à la vie étudiante rappelle qu'un document a été remis lors de la dernière séance du Comité de la vie étudiante. Les membres sont invités à le consulter puisque le détail des informations sur les fonds remis et le nombre de demandes reçues y figure.

#### **4.3 Registre des suivis (Annexe CVE-164-4.3)**

Le vice-recteur à la Vie académique indique que des essais seront effectués au trimestre d'hiver afin que soient établies des listes de membres des associations étudiantes. Il pourra faire le point à ce sujet lors de la prochaine rencontre.

À la demande de membres étudiantes, étudiants, un point sera ajouté au projet de l'ordre du jour du Comité de la vie étudiante du mois de janvier pour que soit présenté un état des lieux sur la préparation de la directive concernant les parents étudiants.

#### **5. Dépôt de documents**

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 HEURES.

ONT SIGNÉ :

\_\_\_\_\_  
Le président

\_\_\_\_\_  
Le secrétaire

CONFIRMÉ À L'ASSEMBLÉE DU

## COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE

### Ordre du jour

#### Cent soixante-quatrième assemblée ordinaire, le 20 novembre 2020 à 9 h 30

#### 1. Point statutaire

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 23 octobre 2020

#### 2. Sujet pour adoption

- 2.1 Tableau des nominations

#### 3. Présentation

- 3.1 Présentation du mandat du Comité de la vie étudiante par le directeur du Secrétariat des instances
- 3.2 Présentation du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement par la directrice
- 3.3 Bilan 2019-2020 des activités des Services à la vie étudiante

#### 4. Points d'information

- 4.1 Informations du président
  - 4.1.1 Réorganisation au sein des Services à la vie étudiante
- 4.2 Informations générales (verbal)
  - 4.2.1 État des lieux de la pandémie en lien avec les Services à la vie étudiante (verbal)
- 4.3 Registre des suivis

#### 5. Dépôt de documents

**Prochaine réunion régulière : 29 janvier 2021, 9 h 30**